

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 2

Anhang: Vie pratique
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

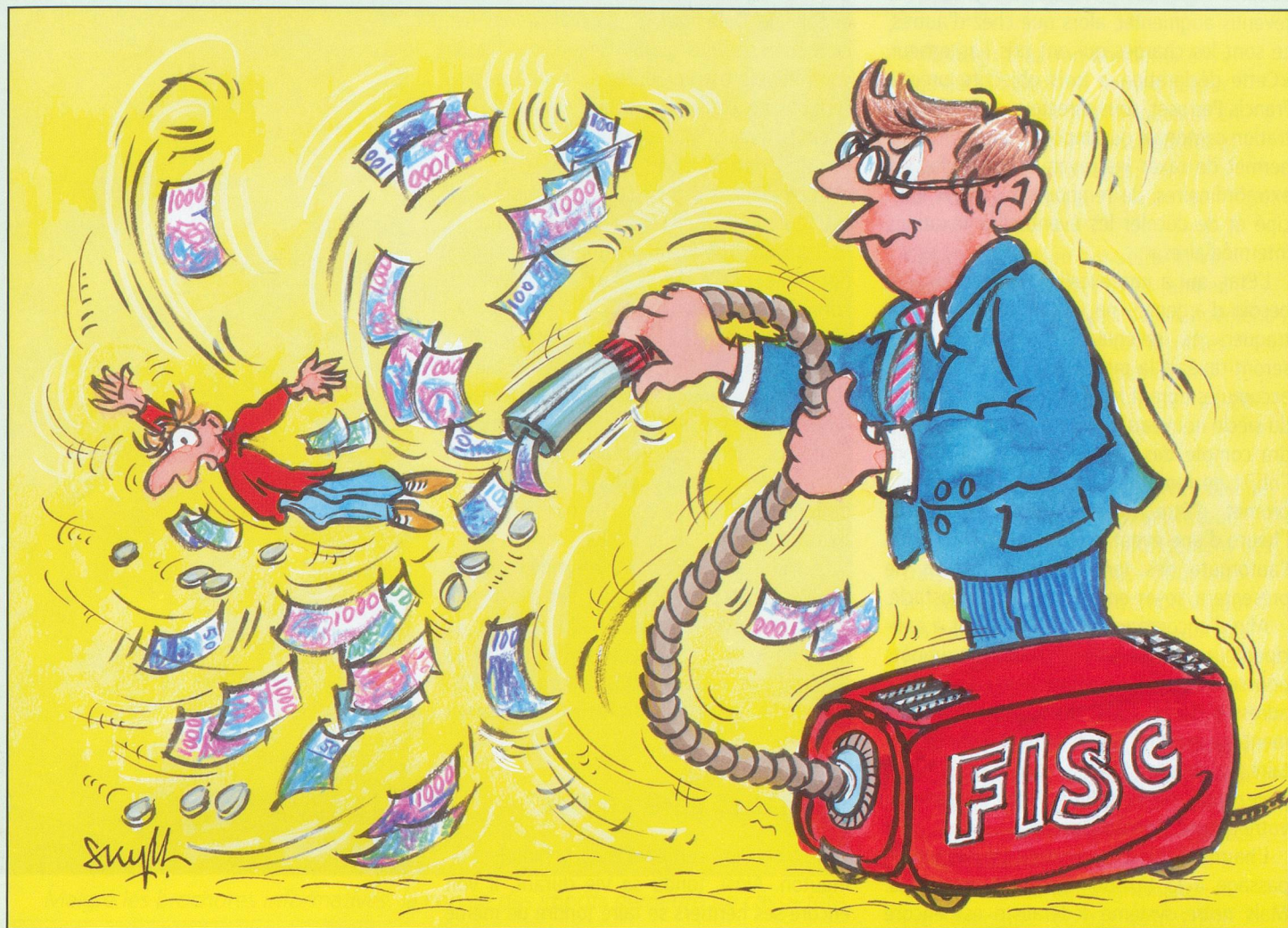
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le casse-tête des impôts

■ En février, la grogne s'installe à travers le pays, car le temps est venu de remplir cette satanée déclaration d'impôts. Depuis cette année, l'harmonisation fiscale devrait mettre tout le monde à égalité. En théorie.

Jusqu'à ce jour, Valaisans, Vaudois et Tessinois faisaient bande à part, en remplissant leurs déclarations tous les deux ans, selon un système désormais obsolète. Depuis 2003, l'harmonisation fiscale est enfin devenue une réalité sur tout le territoire de la Confédération. A Sion, à Lausanne et à Lugano, il faudra donc s'acquitter de la corvée des impôts chaque année. Mais dans le fond, qu'est-ce que cela va changer?

On serait tenté de répondre: pas grand-chose. D'autant que, pour les trois cantons précités, une déclaration transitoire poétiquement baptisée «2001-2002bis» va encore

»»

Enquête

Ce mois... dans Vie pratique

27 Enquête

Le casse-tête des impôts

31 Info Seniors

32 Assurances

Rémunération du pharmacien

33 Consommation

Téléphone: quel opérateur?

34 Pro Senectute

La solitude, ça existe!

36 Genève et OCPA

38 Dans les cantons

40 Agenda romand

compliquer la situation. Durant les deux années écoulées, la situation personnelle des contribuables a pu changer: certains ont vu leurs revenus augmenter, alors que chez d'autres, ce sont les charges qui ont pris l'ascenseur. « Cette déclaration a trois objectifs, précise Francis Perroset, sous-directeur de l'Administration cantonale des impôts à Lausanne. Elle permet de taxer les revenus et les charges extraordinaires, de rembourser l'impôt anticipé et de déceler les éventuelles taxations intermédiaires. »

L'Etat, qui a une excellente mémoire – et besoin d'argent – ne va pas se gêner pour traquer les revenus extraordinaires (qui seront taxés à la moitié des taux ordinaires) accumulés durant les deux premières années du siècle nouveau. Parallèlement, le fisc tiendra compte des charges en sus, qui feront l'objet de remboursements. Mais le chemin promet d'être long et tortueux jusqu'à l'heure d'une éventuelle ristourne. Alors que l'autoroute des taxes supplémentaires ne présentera, soyez-en certains, aucun obstacle.

Afin d'encourager les bons citoyens à anticiper leur dû final, l'office vaudois des impôts poussera même la compassion jusqu'à leur adresser, début 2004, un bulletin de versement permettant un paiement supplémentaire volontaire. Mais si par hasard, vous payez trop, n'ayez crainte, l'Etat vous rendra votre argent, intérêts compris...

L'harmonisation fiscale régit simplement le passage à la taxation annuelle pour tous. Mais notre système fédéraliste est encore

bien en place et il existe de grandes disparités entre les cantons, quand ce n'est pas entre les communes. A revenu égal, un contribuable de Delémont ne paiera pas au fisc la même somme qu'un Genevois. Chaque contribuable est unique et sa situation susceptible de changer d'année en année. En mieux si ses revenus augmentent, ou s'il fait un héritage; en moins bien, si des charges s'accumulent, s'il perd son emploi ou si sa situation personnelle change. Intervient alors la fameuse taxation intermédiaire, qui a notamment pour but de venir au secours des contribuables désavantagés.

Pour la législation vaudoise, il existe cinq motifs de taxation intermédiaire. Le début ou la fin d'une activité lucrative, le passage d'une profession indépendante à une profession dépendante, un héritage, la séparation durable des époux et la base de répartition pour un contribuable qui achète un immeuble dans un canton voisin.

Le dernier « cadeau empoisonné » du fisc vaudois ne va pas déclencher des cris de joie parmi les contribuables. En 2003, outre la taxation séparée envoyée sur la base des déclarations 2001-2002bis, les impôts subiront une hausse généralisée de 8% pour tout le monde.

Héritage: gare au fisc!

On a souvent comparé le contribuable à un mouton. Ainsi, tondu sa vie durant, il voit encore ses héritiers se faire tondre de même



Jean-Claude Curchod

Malgré les brochures informatives, la corvée des impôts demeure un casse-tête.

Adresses utiles

Fribourg: taxation annuelle, envoi des déclarations en février, retour début mars, pas de changement en 2003, séances d'information début février. Renseignements: tél. 026 305 11 11.

Genève: taxation annuelle, envoi des déclarations dès le 15 janvier, retour au 31 mars, pas de changement en 2003. L'Avivo aide les retraités AVS à remplir leurs déclarations. Renseignements: tél. 022 329 14 28 (M^{me} Johner).

Jura: taxation annuelle, envoi des déclarations dès fin janvier, retour fin février. En 2003, élargissement des frais de garde (Fr. 1500.– pour les jeunes filles au pair, Fr. 3000.– pour les enfants à la crèche). CD-rom gratuit à disposition. Renseignements: tél. 032 420 50 50.

Jura bernois: taxation annuelle, envoi des déclarations début janvier, retour en février, pas de changement en 2003. CD-rom gratuit à disposition, séances d'information le 4 février de 14 h à 17 h à Moutier. Renseignements: Pro Senectute, tél. 032 481 21 20.

Neuchâtel: taxation annuelle, envoi des déclarations début février, retour début mars, dès 2003 nouvelle loi sur les successions (conjoints exonérés du droit d'impôt). Renseignements: tél. 032 889 64 20; Avivo, tél. 032 032 725 78 60.

Valais: passage à la taxation annuelle, envoi des déclarations début février, retour au 15 mars, séances d'information et tous ménages. Renseignements: tél. 027 606 24 50.

Vaud: passage à la taxation annuelle, envoi des déclarations 2001 - 2002bis au début 2003, retour pour le 15 mars. Campagne d'information prévue début 2003, CD-rom dès 2004. Renseignements: tél. HOTLINE TAP 021 316 00 00; Avivo, tél. 021 312 06 54.

lorsqu'il passe l'arme à gauche. Car le fisc est gourmand, lorsqu'il s'agit de succession. Dans ce cas aussi, les Suisses ne sont pas égaux devant la loi, car les ponctions fiscales varient sensiblement d'un canton à l'autre. Dans son ouvrage *Demain j'arrête de payer trop d'impôts* (lire encadré), Paul Coudret écrit: « Ainsi, pour une masse successorale de Fr. 100 000.–, les enfants et les époux avec enfants ne paieront rien dans les cantons de Fribourg et du Valais. Dans celui de Neuchâtel, l'impôt se monte à 2,5%, à Genève il est de 3,1% et dans le Jura le fisc prélève 1,1%. » Plus on s'éloigne de la parenté directe, plus le fisc se montre gourmand. « Pour les frères et sœurs du défunt, Fribourg prélève 6%, Vaud 8,1%, Neuchâtel 9%, le Valais 10%, le Jura 10,3% et Genève 17,6%. »

Plutôt que d'accumuler des biens qui seront inévitablement taxés lors de la répartition de l'héritage, il serait peut-être plus judicieux d'effectuer des donations de son vivant. Dans le canton de Vaud, par exemple,

il est possible de distribuer légalement de son vivant Fr. 9999.–, par année au nez et à la barbe du fisc.

Aide aux retraités

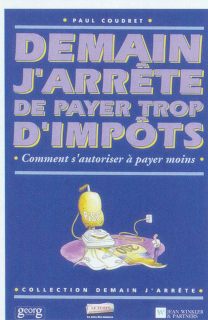
Pour les personnes âgées, la corvée de la déclaration d'impôts peut prendre des proportions gigantesques. Heureusement, certaines associations volent à leur secours, moyennant une légère contribution. C'est le cas notamment de l'Avivo.

Dans le canton de Vaud, une quarantaine de bénévoles sont formés et fonctionnent tant au bureau lausannois qu'à travers le canton, remplissant entre 4000 et 5000 déclarations du 10 février à fin mars. « Nous demandons une contribution, variable selon les cas et les moyens de chacun, précise M^{me} Egli, responsable de ce service. Cela part de Fr. 10.–, pour les très faibles revenus, mais en général, la fourchette se situe entre Fr. 20.– et Fr. 50.–. » A Genève, l'Avivo propose une aide identique

à plus de 3000 personnes chaque année. M^{me} Johner, responsable du projet précise: « Nos bureaux sont ouverts de mi-janvier à fin mars, mais les intéressés doivent absolument prendre rendez-vous, pour des questions d'organisation interne. »

Une soixantaine de bénévoles aident les seniors genevois à remplir leurs déclarations d'impôts. Une participation de Fr. 30.– est demandée aux membres de l'Avivo pour une déclaration simple (Fr. 40.– pour les non-membres).

Dans le Jura et le Jura bernois, un CD-rom est disponible gratuitement dans les administrations communales et à la Recette de district. Mais les retraités disposant d'un ordinateur sont encore rares. Un guichet est ouvert au bureau de la Recette de district de Delémont. Dans le canton de Neuchâtel, les sections de l'Avivo peuvent fournir une aide appréciable. Le bureau des contributions cantonales de Fribourg organise des séances d'information dans trois ou quatre lieux



Moins d'impôts

Demain j'arrête de payer trop d'impôts, cet ouvrage, écrit par un journaliste économique, donne quantité de pistes pour mieux maîtriser sa déclaration d'impôts. Il répond à de nombreuses questions pratiques que vous vous posez forcément. En outre, un expert en fiscalité livre trente-deux conseils en matière fiscale et successorale. Le sous-titre de l'ouvrage est explicite: « Comment s'autoriser à payer moins? » En toute légalité, bien sûr!

» *Demain j'arrête de payer trop d'impôts*, de Paul Coudret, Editions Georg.



Jean-Claude Curchod

début février. Le canton du Valais a envoyé une information à tous les ménages, se rapportant au passage à la taxation annuelle et organise également des séances d'informa-

tion. En parcourant les petites annonces de votre quotidien préféré, vous dénicheriez certainement l'adresse d'une personne prête à vous aider à remplir votre déclaration d'im-

pôts pour une somme relativement modeste. Enfin, nous conseillons fortement aux propriétaires de biens immobiliers de s'adresser à une fiduciaire. Certes, le service n'est pas gratuit (compter un minimum de Fr. 100.-), mais cela reste le meilleur moyen d'éviter la crise de nerfs...

Jean-Robert Probst

Ce qui change

Par le passé, de nombreux cantons, dont Vaud et Genève utilisaient le système *praenumerando*, qui basait la taxation sur une estimation des revenus futurs. Depuis 2003, date du passage au système *postnumerando*, l'impôt est calculé, plus logiquement, sur les revenus acquis durant l'année. Ainsi, en 2004, la déclaration 2003 tiendra compte des revenus et des charges de 2003, ce qui est plus juste. Le système des acomptes provisionnels reste en vigueur. La différence entre le montant de la déclaration et les acomptes sera réclamée au contribuable (ou ristournée s'il a trop payé), une fois la taxation effectuée, soit dans le courant de l'année 2004.

Internet

Tout calculer, grâce au net

Non, internet ne remplira pas votre déclaration d'impôts à votre place. Mais le réseau contient tout de même des informations utiles.

Un coup de chapeau à www.impots.ch, qui sait rendre le sujet attrayant, une gageure! Vous trouverez sur ce site les coordonnées des différents offices d'impôt régionaux, mais aussi de fiduciaires et de

gérants de fortune triés par canton. Classifiés également par canton, des renseignements sur la manière de remplir sa déclaration et sur les déductions possibles. Un autre service appréciable: le forum. Vous avez un souci à propos d'une donation, ou de l'incidence de l'achat d'une résidence secondaire sur vos impôts? Interrogez le spécialiste d'impots.ch qui vous répondra rapidement sur le forum. La lecture des questions des autres internautes peut aussi fournir des renseignements précieux. Le site propose des fichiers PDF sur des sujets ponctuels. Il suffit de cliquer pour que le document complet soit enregistré sur votre

disque dur. Vous pouvez ainsi le consulter à loisir en quittant le réseau.

Le Département des finances de l'Etat de Genève est présent sur le web grâce à son site www.getax.ch. Vous pourrez commander ou copier un logiciel dans lequel vous remplirez directement votre feuille d'impôts. L'administration cantonale vaudoise des impôts est présente sur www.aci.vd.ch. Espérons toutefois que ce site bénéficie d'une remise à jour régulière!

Bref, s'il existe des aides, l'ère de la déclaration via internet n'est pas encore entamée... **B. P.**

Adresses

www.impots.ch
www.getax.ch
www.aci.vd.ch

■ «On entend parler d'une hausse généralisée et arbitraire de 8% pour les impôts dans le canton de Vaud en 2003. Qu'en est-il? Les rentiers AVS seront-ils pénalisés?» M. A. Du.

Inquiétudes des contribuables

Votre question s'inscrit dans le passage à un nouveau mode de taxation fiscale dans le canton de Vaud (lire enquête p. 27 à 30). Pour le contribuable, le principal changement consistera en une taxation désormais établie chaque année sur la base des revenus de l'année précédente. Ceci corrigera en grande partie les effets de décalage connus dans l'ancien système. En effet, les contribuables payaient leurs impôts sur la base des revenus acquis entre deux et trois ans auparavant.

Cette transition vers un système fiscal déjà appliqué dans les autres cantons a suscité moult débats politiques car, en raison de sa complexité technique et des contraintes du droit fiscal, elle procure des avantages pour certains contribuables mais entraîne des désavantages pour d'autres.

Pour y voir clair, il convient tout d'abord d'indiquer que la majora-

tion de 8% se réfère à une moyenne de la progression des revenus entre 2000 et 2003. Cela signifie que de nombreuses situations individuelles peuvent s'écarter de cette moyenne. S'agissant des rentes AVS seules, qui ont été indexées en 2001 et en 2003, nous calculons un taux de progression cumulé de 4,98%. Il faut ensuite préciser que le taux d'augmentation de 8% concerne le calcul des acomptes pour l'impôt 2003, sachant que la taxation selon les revenus réels de cette année aura lieu en 2004. Un éventuel trop-perçu sera alors retourné, avec les intérêts.

Un calcul effectif

Enfin, il est utile de savoir que dès réception des documents liés au calcul des acomptes 2003, les contribuables pourront s'adresser à l'Administration cantonale des impôts (ACI) pour demander que ces acomptes soient fixés en

fonction de la progression effective de leurs revenus. Concrètement, nous vous invitons à com-

réduction d'au moins 25% du taux d'activité sur les deux ans. Notons encore que les offices

Le principal changement consiste en une taxation établie chaque année sur la base des revenus de l'année précédente.

parer l'écart réel entre vos revenus en 1999-2000 et vos revenus en 2003, puis à demander l'application du taux de progression correspondant.

Ainsi, pour l'essentiel, il s'agit de distinguer le calcul des acomptes de la taxation elle-même. Celle-ci, en 2004, permettra de compenser les acomptes sous- ou surévalués. Il est d'autres effets de la «brèche fiscale» plus dommageables envers les contribuables qui ont connu des baisses de revenus en 2001 et 2002. Pour eux, l'ACI prévoit une solution de taxation intermédiaire seulement s'ils ont connu une

d'impôts se tiennent à disposition des contribuables pour les renseigner et les conseiller. En ayant soin de demander un rendez-vous et en vous munissant des pièces nécessaires, vous pourrez requérir le plus utilement l'avis d'un spécialiste.

Info Seniors

Tél. 021 641 70 70
De 8 h 30 à 12 heures

Egalement *Généralisations*,
case postale 2633,
1002 Lausanne.

Roby et Fanny

Par Pécub



■ **Nombreux sont ceux qui ne comprennent pas ce que signifient les taxes pharmacien et les taxes patient ajoutées au prix des médicaments sur leurs factures. Ce nouveau mode de rémunération du pharmacien est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2001. Explications.**

Mode de rémunération du pharmacien

Avant cette date, le pharmacien était rémunéré par une marge calculée sur le prix des médicaments, ce qui avait pour conséquence que, plus le prix du médicament était élevé, plus le pharmacien gagnait. On a voulu remplacer ce système par un autre, qui se veut plus économique, et qui consiste à réduire les marges et à rémunérer le pharmacien pour ses prestations « intellectuelles ». On a baptisé ce système RBP (rémunération sur la base des prestations).

Les médicaments concernés sont les médicaments de la liste des spécialités (LS) désignés par les lettres A (médicaments délivrés sur ordonnance, non renouvelables) et B (médicaments délivrés sur ordonnance, renouvelables). La LS est avec la LMT (liste des médicaments et tarifs) une des deux listes de médicaments dont la prise en charge est assurée par l'assurance obligatoire des soins.

Facture du pharmacien

La LS contient les prix maximaux déterminants pour la remise des médicaments. Ce prix maximal, qui est le prix public ou prix de vente au client, se compose du prix de fabrication et de la part relative à la distribution. Le prix de fabrication rémunère les prestations, redevances comprises, du fabricant et du distributeur jusqu'à la sortie de l'entrepôt, en Suisse. La part relative à

la distribution rémunère les prestations logistiques, en particulier les coûts d'exploitation et d'investissement liés au transport, au stockage, à la remise et à l'encaissement. Une convention tarifaire a été conclue entre la Société suisse de pharmacie (SSPh) et Santésuisse (organisme faîtière des assureurs maladie). Cette convention, qui n'engage que les pharmaciens et les caisses maladie qui y ont adhéré, fixe les tarifs applicables.

La part relative à la distribution se compose d'une marge en pour-cent du prix de fabrication et d'une marge fixe (par emballage):

Prix de fabrication	Marge	Marge fixe
Fr. 0.05 jusqu'à Fr. 4.95	15%	Fr. 0.05 ► Fr. 5,95
Fr. 5.– jusqu'à Fr. 6.95	15%	Fr. 6.–
Fr. 7.– jusqu'à Fr. 8.95	15%	Fr. 8.–
Fr. 9.– jusqu'à Fr. 10.95	15%	Fr. 10.–
Fr. 11.– jusqu'à Fr. 12.95	15%	Fr. 12.–
Fr. 13.– jusqu'à Fr. 14.95	15%	Fr. 14.–
Fr. 15.– jusqu'à Fr. 879.95	15%	Fr. 16.–
Fr. 880.– et plus	10%	Fr. 60.–

La part relative à la distribution d'un médicament dont le prix de fabrication est de Fr. 500.– se calcule en additionnant Fr. 75.– (15% de 500) et Fr. 16.–, soit un total de Fr. 91.–, ce qui a pour conséquence que le prix public est de Fr. 591.–. Pour apporter leur contribution à la

stabilisation des coûts des médicaments, les pharmaciens ont accepté de « faire un rabais de 3,2%, mais au maximum de Fr. 66.85 » sur le prix public. Dans l'exemple cité, le prix public facturé sera donc ramené de Fr. 591.– à Fr. 572.10. A ce prix s'ajoutent, suivant le cas, les taxes suivantes:

Taxe-pharmacien

Dans la convention tarifaire, la valeur de cette taxe est fixée à Fr. 4.30. Elle est facturée pour chaque médicament figurant sur l'ordonnance médicale. Elle couvre les prestations suivantes:

- prise de contact avec le médecin prescripteur (si médicalement requis ou souhaité par le patient);
- contrôle des abus, respect des interdictions imposées au patient;
- conseils au patient: en particulier, chercher à savoir s'il connaît le dosage, la durée de la thérapie et les moments optimaux des prises des médicaments; indication écrite des dosages prescrits, instructions d'emploi: vérification des besoins du patient et fourniture des explications correspondantes lors de la délivrance, motivation à l'observance thérapeutique, indication sur les prescriptions d'utilisation et de conservation, information au patient sur les effets secondaires possibles ou potentiels, vérification des besoins individuels du patient en matière d'information;
- choix économiquement optimal de la taille d'emballage en fonction des posologies prescrites;
- délivrance au patient selon l'urgence, modification de la prescription dans les cas urgents.

Taxe-patient

Dans la convention tarifaire, la valeur de cette taxe est fixée à Fr. 7.55. Elle est facturée pour la tenue du dossier du patient.

Est considéré comme dossier-patient toute facture concernant un fournisseur de prestations (médecin ou hôpital) qui les a prescrites. La taxe pourra être facturée au plus une fois tous les trois mois par dossier, et au maximum quatre fois par année civile.

En plus de ces deux types de taxes, le pharmacien peut facturer un forfait pour urgence de Fr. 12.95 si le médicament a été prescrit en urgence et qu'il a été remis hors des heures d'ouverture ordinaires de la pharmacie. Le supplément de nuit de Fr. 21.60 peut être facturé en plus lorsque le médicament a été distribué entre 21 h et 7 h. Le forfait pour urgence et le supplément de nuit ne peuvent être perçus qu'une fois par fourniture et non pas pour chaque médicament. L'heure de la remise doit être indiquée sur l'ordonnance et être contresignée par le client ou son représentant.

Un forfait de Fr. 10.80 par emballage pour prise de médicament sous surveillance rémunère en outre le pharmacien pour la totalité du surcroît de travail généré par chaque prise de médicament effectuée sous surveillance. La prise de médicament sous surveillance doit figurer expressément sur l'ordonnance médicale.

Si le pharmacien remplace un médicament prescrit par un médicament moins cher, son surcroît de travail relatif à la substitution est rémunéré par un montant égal à 40% de la différence de prix (maximum Fr. 21.60). Les prestations suivantes du pharmacien sont ainsi rémunérées: proposition d'un générique et obtention de l'accord du patient; sélection du générique approprié pour le patient; inscription de la substitution sur l'ordonnance; documentation de la substitution dans le dossier du patient; information du médecin; documentation de la substitution sur la facture.

Guy Métrailler

■ **Le grand nombre d'opérateurs téléphoniques et la concurrence acharnée à laquelle ils se livrent ont de quoi perturber les consommateurs. Quelques conseils pour rester en ligne.**



Quand les opérateurs font leur numéro

Après le règne du monopole, voici celui de la jungle. Chacun a de la peine à s'y retrouver dans le domaine des télécommunications, d'autant plus que les opérateurs téléphoniques ne sont pas très limpides dans leurs explications aux consommateurs. Ainsi, l'une de nos lectrices s'est-elle retrouvée avec un abonnement auprès d'un opérateur, qu'elle n'avait, affirmé-elle, pas souscrit.

En premier lieu, il faut savoir que votre raccordement téléphonique est toujours lié à Swisscom, à qui vous devez payer chaque mois une taxe de Fr. 25.25. C'est à lui aussi que vous payerez vos communications téléphoniques, si vous n'utilisez pas d'autre opérateur.

Si vous souhaitez bénéficier des tarifs pratiqués par les autres opérateurs, Sunrise, Télé2, Econophone, etc., deux solutions – c'est de cette alternative que naît une certaine gabegie –

s'offrent à vous. Première possibilité: vous utilisez occasionnellement les services d'un nouvel opérateur. C'est-à-dire que vous recourez à ses services comme bon vous semble. Pour cela, il est nécessaire de vous inscrire auprès de l'opérateur. En suite de quoi, vous composerez un code d'accès avant chaque coup de fil. Votre communication précédée du code sera donc facturée par cet opérateur. Vous recevrez dès lors deux factures: celle de Swisscom et celle de l'opérateur XY que vous aurez utilisé, quand cela vous semble plus avantageux.

Seconde possibilité: vous appréciez votre nouvel opérateur et ses tarifs économiques. Dès lors, pourquoi ne pas l'utiliser à chaque appel? Pour cela, vous vous inscrivez auprès de lui pour qu'il achemine systématiquement toutes vos communications. Plus besoin de code d'accès, l'opération est automatique. C'est, lui, votre nouvel

opérateur qui va se charger d'annoncer votre décision à Swisscom, ce dernier vous écrira... pour déplorer votre départ.

Certaines personnes confondent les deux possibilités ou sont poussées par des vendeurs peu scrupuleux à choisir l'acheminement prioritaire, qui permet aux opérateurs de se vanter de leur nombre croissant d'abonnés. Il est toujours possible de revenir en arrière en adressant un courrier à Swisscom pour rétablir la priorité et en annulant le contrat auprès de l'opérateur XY. C'est juste ennuyeux d'avoir à faire ce type de démarche... Aussi assurez-vous d'avoir pris la bonne option, en relisant les documents que vous signez ou en demandant une information précise auprès des employés de l'opérateur en question. Le but étant non pas de s'énerver, mais bien de réaliser de substantielles économies...

Bernadette Pidoux

La solitude, ça existe!

L'animation à domicile organisée par Pro Senectute vise à favoriser le maintien à domicile et l'intégration sociale des personnes âgées, en leur assurant des visites régulières de bénévoles.

La prétendue société de communication dont on nous rebat les oreilles génère de plus en plus l'isolement et l'angoisse de la solitude. On envoie des courriers électroniques tous azimuts, mais on ignore tout de son voisin de palier. Dans les transports publics, jeunes et moins jeunes pianotent des SMS sur leurs téléphones portables au lieu de converser avec leurs vis-à-vis. Comme le déplore Jacques Salomé, on privilégie la communication avec le lointain au détriment du prochain. L'illusion de la proximité masque souvent le déficit relationnel.

Bien que la solitude ne soit pas un problème spécifique des personnes âgées, ces dernières y sont plus vulnérables. Le veuvage, l'éloignement géographique de leurs enfants, lié à la mobilité professionnelle ou au chômage, un handicap qui limite leur autonomie, un déficit sensoriel, comme la surdité, un déracinement ou un manque de ressources constituent autant de facteurs susceptibles de les priver de contacts sociaux indispensables. Il importe, bien sûr, de distinguer la solitude subie, qui peut avoir des effets dévastateurs, de la solitude choisie, vitale pour se ressourcer. Ce qui est grave, ce n'est donc pas nécessairement le fait de vivre seul, dont certains s'accommodent fort bien, mais le sentiment de ne compter pour personne. Cette solitude-là, délétère, corrode l'estime de soi et conduit ses victimes à se replier sur elles-mêmes, à s'isoler davantage. Une personne peut fort bien vivre dans la même maison que sa fille ou son fils et se sentir néanmoins délaissée, alors qu'une autre sera comblée par les appels téléphoniques réguliers des siens.

Depuis 1995, Danièle Gay est responsable de l'animation à domicile pour le district d'Aigle. Cette prestation de Pro Senectute consiste à détecter les personnes qui ont besoin d'aide et à les mettre en contact avec les bénévoles disposés à leur tenir compagnie. Manifestation spontanée de solidarité, acte gratuit et désintéressé, le bénévolat n'en nécessite pas moins un solide encadrement. «En effet, insiste Danièle Gay, c'est une activité exigeante qui requiert un sens élevé des responsabilités. C'est pourquoi les bénévoles remplissent un questionnaire, signent une convention de collaboration, qui constitue un engagement moral, et reçoivent une formation d'un jour portant, notamment, sur les aspects du vieillissement.» Les questionnaires permettent de tenir compte des affinités, intérêts et passe-temps favoris des bénévoles et des bénéficiaires. Le contrat précise le temps que chaque bénévole met à disposition. Pro Senectute organise régulièrement des rencontres de bénévoles (environ 120 personnes dans le seul canton de Vaud).

Les bénévoles doivent avoir conscience de la portée et des limites de leur rôle. Leur engagement implique sensibilité, doigté et discrétion. Au cours d'une visite à domicile, on peut se rendre compte, par exemple, si une personne est bien alimentée, bien soignée; dans certains cas, cela permet d'orienter les professionnels. Mais cela ne signifie pas qu'il faille «espionner» la famille. Il ne s'agit pas non plus de se livrer à des tâches ménagères, ni d'effectuer des démarches administratives pour lesquelles, si besoin est, on recourra à un assistant social. L'animation à domicile n'empêche pas les sorties, au contraire! Promenades, visites d'expositions, séances chez le coiffeur sont souvent au programme. Les bénévoles donnent leur temps; Pro Senectute rembourse les frais, comme les déplacements et les appels téléphoniques.

Leçon de vie

Danièle Gay se réfère à un travail de recherche* qui étudie, à partir de deux exem-

Une oreille amicale

D'origine zurichoise, Jeannette Schönenberger s'est établie en Suisse romande il y a 12 ans, d'abord à Yverne, puis à Villeneuve. Elle vit seule avec sa chatte Vigna, âgée de 12 ans, qui lui tient compagnie et la suit lors de ses promenades dans le quartier. Son fils, qui ne lui donne plus signe de vie, et sa fille, qui lui rend quelquefois visite, vivent dans la région de Zurich. M^{me} Schönenberger a appris le français, dont

elle n'avait que des connaissances scolaires, grâce à Lise, une étudiante qui lui a donné des cours durant 7 ans. Malvoyante, M^{me} Schönenberger bénéficie, une fois par mois, de l'aide d'une assistante sociale de la Fédération suisse des aveugles qui vient lui faire ses paiements. Tous les quinze jours, sa voisine lui donne un coup de main pour son ménage. Nicole Lettry s'est engagée dans le bénévolat à

Pro Senectute depuis 3 ans. Deux heures par semaine, elle se rend au domicile de M^{me} Schönenberger, à qui elle fait la lecture de l'actualité locale qu'elles commentent ensemble. Elles se connaissent toujours mieux et M^{me} Schönenberger est heureuse de pouvoir confier à une oreille amicale les épisodes de sa vie que les épreuves n'ont pas épargnée.

Nicole Lettry, bénévole >>>



Photos J.-C. Tintori

M^{me} Schönenberger bénéficie des visites à domicile organisées par Pro Senectute.

ples significatifs, les motivations et les attentes des personnes liées par le bénévolat. Il s'agit, a priori, d'une relation asymétrique, souligne l'auteur: l'une reçoit de l'aide gratuitement, sans contrepartie matérielle. Cependant, le bénévole espère une rétribution de type affectif et moral, une reconnaissance implicite; quant au bénéficiaire, il doit ressentir que la démarche du bénévole cor-

respond aussi à un besoin existentiel. Une relation humaine ne peut perdurer que s'il y a une certaine complémentarité des attentes. C'est à cette condition que les deux partenaires peuvent entrer en résonance. Tendre la main, c'est être prêt à donner et à recevoir. Le bénévolat est aussi un moyen d'échapper à la solitude et au sentiment d'inutilité. Selon la terminologie en usage, le ou la bénévole s'occupe d'un ou une bénéficiaire; dans la réalité vécue, les deux doivent avoir le sentiment de bénéficier de la relation pour que celle-ci soit équilibrée et gratifiante.

Savoir communiquer, écouter, comprendre les non-dits, accepter le rythme d'une personne qui a peut-être perdu en rapidité d'élocution ce qu'elle a gagné en profondeur de réflexion; être attentif aux regards et aux gestes, ne pas craindre les moments de silence, être capable, au contraire, d'en apprécier la plénitude: c'est une leçon de vie pour celles et ceux qui osent prendre le beau risque de l'amitié en se souvenant que le plus court chemin de soi à soi passe par autrui.

Jacques Repond

* *Au risque de l'amitié. L'animation à domicile: enjeux affectifs et relationnels du bénévolat auprès des personnes âgées*, par Yves Dénéreaz, UNIGER, Institut de Psychologie, Faculté des Sciences sociales et politiques, Lausanne 1997.

Adresses utiles

Pro Senectute **Bienne**
Quai du Bas 92, c.p. 372,
2501 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 322 75 25
Fax 032 322 75 51

Pro Senectute **Jura bernois**
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: jura-bernois@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 481 21 20
Fax 032 481 15 10

Pro Senectute **Fribourg**
Rue Saint-Pierre 10, c.p. 566,
1701 Fribourg
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute **Genève**
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

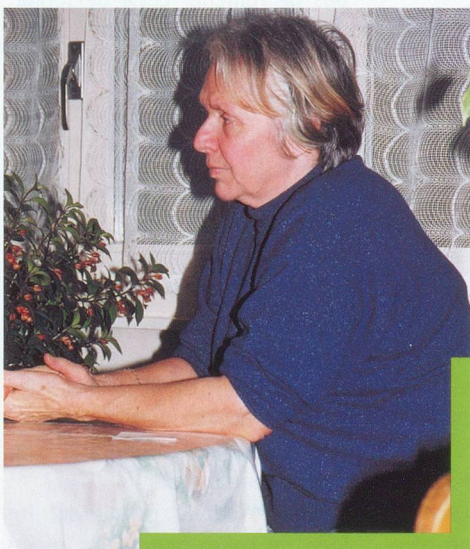
Pro Senectute **Jura**
Centre d'action sociale des aînés
Av. de la Gare 49, c.p. 800,
2800 Delémont
e-mail: info@ju.pro-senectute.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute **Neuchâtel**
Secrétariat cantonal
et bureau régional La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 53,
2301 La Chaux-de-Fonds
e-mail: info.pro-senectute.cf@ne.ch
Tél. 032 911 50 00
Fax 032 911 50 09

Bureau régional **Neuchâtel**
Rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel
e-mail: info.pro-senectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute **Vaud**
Maupas 51, c.p. 752
1000 Lausanne 9
e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute **Valais**
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16



Le social joue une nouvelle carte

■ **Née de la réflexion de deux assistants sociaux conscients de lacunes dans le domaine de l'aide à domicile, La Carte Blanche vient étoffer l'offre sociale à Genève, cela d'une manière originale.**



Gilles Chervet est le cofondateur de l'association genevoise La Carte Blanche.

Pendant plus d'un an, Gilles Chervet et Daniel Querio, assistants sociaux de formation, ont échangé des réflexions sur leur expérience du terrain. «C'est précisément sur le terrain, et en particulier en se rendant chez les gens, que l'on peut le mieux se rendre compte de leur mode de vie, de leurs difficultés, remarque Gilles Chervet. S'il est dans le mandat des assistants sociaux de se rendre à domicile, force est de constater qu'ils y vont peu ou de moins en moins,

par manque de temps, surcharge de travail. Or, recevoir une personne dans le cadre d'un centre d'action sociale et de santé (CASS), c'est bien, mais pour ce rendez-vous, la personne se sera peut-être préparée à sortir de chez elle, à faire bonne impression, et l'on n'aura le plus souvent aucune idée de son véritable quotidien.»

C'est ainsi que s'est développée l'idée de proposer à toute personne dans le besoin, à son domicile, une multitude de petits

services. En d'autres termes, on pourrait dire que La Carte Blanche lie le social à l'artisanal. «Nous offrons notamment des services de dépannage pratique – menuiserie, électricité et autres – ou de transport, ainsi qu'une aide en matière de gestion et de conseil social», précise Gilles Chervet.

Si cette nouvelle association à but non lucratif propose des services très concrets, elle met particulièrement en avant son rôle social. «Bien sûr, nous ne som-

mes pas les seuls à rendre visite aux personnes. La FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) voit également ses clients dans leur environnement, mais il s'agit souvent d'aides ménagères ou d'infirmiers. Cela n'enlève rien à leurs compétences, leur action reste cependant limitée à leur mandat d'aide et de soins. Notre rôle est donc d'avoir un regard complémentaire, pratique, global sur la situation de la personne, sur ses difficultés, et, le cas échéant, de transmettre ces informations à d'autres services.»

Gilles Chervet prend pour exemple le transport d'une personne âgée hospitalisée, que La Carte Blanche a pour mandat de reconduire à son domicile, afin d'y régler certaines choses urgentes, dont le courrier notamment. «Nous ne nous contentons pas de ramener cette personne dans son appartement. Nous allons peut-être constater que son logement est dans un état qui ne lui permet plus d'y vivre, surtout en convalescence. Nous pourrions évaluer de quelle aide supplémentaire elle a besoin et des aménagements nécessaires à son état de santé. Dans tous les cas, nous intervenons avec un regard social en plus d'un regard d'artisan et ceci dans une approche humaniste. Notre intervention peut aller au-delà de la demande initiale.»

Gilles Chervet insiste sur le logo de l'association: une main

tendue, une oreille et un œil. «Notre rôle, c'est tendre la main, écouter, regarder. Nous sommes des intermédiaires. Les gens sont par ailleurs particulièrement sensibles au fait de pouvoir parler, et d'être écoutés, chez eux. Ils ont peut-être le sentiment d'avoir plus de temps.»

Dans le souci de n'être en aucun cas une concurrence pour les artisans locaux, les responsables de La Carte Blanche s'assurent dans toute la mesure du possible que les clients faisant appel à eux sont dans une situation financière et personnelle qui le justifie. «Si nous constatons qu'il y a abus, nous renvoyons ces demandes de services à d'autres prestataires.»

Clientèle de seniors

Lancée en août 2002, cette association fonctionne avec très peu de moyens mais une immense bonne volonté. «Nous sommes appuyés par quelques organismes qui nous confient des mandats: des assistants sociaux, le Service du tuteur général, et d'autres partenaires ponctuels ou plus réguliers.» La

clientèle de La Carte Blanche est constituée de seniors, mais aussi de personnes souffrant de troubles psychiques, de polytraumatismes, ou en situation financière précaire. Cela étant, quiconque peut demander un soutien, selon la loi de l'aide au domicile de 1992. En plus de fournir des services ponctuels, l'association a reçu des mandats pour de plus gros travaux, qui l'ont aidée à démarrer. Cependant, elle aurait bien besoin de quelques subventions et espère à l'avenir une reconnaissance plus concrète de son utilité.

La Carte Blanche a beaucoup de clients privés. En prenant la carte qu'elle propose vous bénéficiez ainsi d'un abonnement pour un certain nombre de services, au gré de vos besoins. Cette carte, qui représente une garantie d'assistance à domicile, est valable une année pour six à douze interventions, selon le type de service. Les collaborateurs de La Carte Blanche interviennent sur simple appel téléphonique, dans un délai de cinq jours ouvrables.

Catherine Prélaz

Une carte annuelle

Si votre situation le justifie (n'hésitez pas pour cela à demander directement conseil aux responsables de l'association), vous pouvez obtenir une Carte Blanche personnelle valable une année, pour 250 francs. Pour les bénéficiaires de l'OCPA, elle coûtera seulement 200 francs.

Au nombre des services disponibles: menuiserie, soudure, retouche, montage-démontage de meubles, électricité; conseil social (médiation, gestion, curatelle, demande de prestations, aide à la recherche d'emploi); déclaration d'im-

pôts; écrivain public (lettres, formulaires divers); transports sur le canton de Genève (personnes et objets); soutien personnel et administratif en cas d'hospitalisation et de convalescence. Il est également possible de faire appel ponctuellement aux services de la Carte Blanche, ce qui ne vous engage que pour une première fois!

» Renseignements:

La Carte Blanche, 8 rue des Grottes, 1201 Genève. Tél. 022 734 31 30, fax 022 734 31 40. Internet: www.lacarteblanche.ch.

OCPA

Renouvellement des abonnements TPG

Voici la marche à suivre pour le renouvellement des abonnements TPG destinés aux bénéficiaires de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA).

En préambule, sachez tout d'abord que votre abonnement actuel est valable jusqu'au 28 février 2003 et que vous pourrez l'utiliser jusqu'à fin mars 2003. Vous avez reçu, ou allez recevoir ces prochains jours, une lettre de l'OCPA, de couleur orange, vous informant sur la marche à suivre pour renouveler votre abonnement et les dates auxquelles vous pourrez effectuer cette démarche. Gardez-la précieusement car elle vous sera indispensable pour obtenir votre nouvel abonnement.

Quelques conseils

- Présentez-vous personnellement à l'un des trois guichets TPG: Cornavin, Rive ou Bachet-de-Pesay, en vous conformant strictement aux dates et horaires qui vous sont réservés (mentionnés dans la lettre de l'OCPA).

Munissez-vous de:

- la lettre de couleur orange de l'OCPA;
- votre abonnement annuel 2002;
- votre carte de base (carte avec photo).

Attention: la carte de base est valable 10 ans. Si elle arrive à échéance avant le 31 mars 2004,

elle devra être renouvelée. Dans ce cas, pensez à prendre avec vous une photo passeport. En respectant ces quelques consignes, les démarches à effectuer pour le renouvellement de votre abonnement se dérouleront de manière plus aisée, pour vous et toutes les personnes concernées.

Pour rappel, l'OCPA accorde un abonnement annuel des Transports publics genevois (TPG) aux bénéficiaires de prestations mensuelles régulières. Cet abonnement donne droit à la libre circulation sur l'ensemble du réseau genevois. Il est donc nécessaire d'acheter un billet pour se rendre en France.

OCPA

Office cantonal des personnes âgées

Route de Chêne 54

Case postale 378

1211 Genève 29

Tél. 022 849 77 41

Fax 022 849 76 76

www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h

■ Loger sous un même toit des personnes âgées et des petits enfants, favoriser leur rencontre et les échanges. A Châtel-Saint-Denis, Claude Ecoffey a conçu un nouveau lieu de vie.

Plusieurs générations sous le même toit

Un nouveau projet habite la Maison Saint-Joseph et plus particulièrement son directeur, Claude Ecoffey: créer un lieu de vie où se côtoieraient les générations. En outre, ce lieu offrirait un service de repas et d'aide à domicile de proximité à des personnes qui souhaitent conserver l'intimité d'un appartement plutôt que d'entrer dans un home.

La Maison des Générations entend ainsi réunir sous le même toit, une crèche et des appartements aménagés de manière à permettre le maximum d'autonomie en cas de léger handicap. Tous les services de soutien y auraient également leur place: soins à domicile, aide familiale, Pro Senectute, Pro Infirmis. «Dans le grand âge, les gens sont à la recherche de sécurité», note M. Ecoffey. Avec tous les services dans le même bâtiment, la Maison des Générations répond à ce besoin et évite les parcours du combattant dans le dédale administratif.»

Un rêve

L'édifice n'est pas encore construit, mais il a déjà sa place au cœur de Châtel-Saint-Denis, à proximité des transports publics et de tous les services (médecin, banque, poste, magasins). La Fondation de la Maison Saint-Joseph a acquis le terrain, il y a quelques mois. «Cette

situation est exceptionnelle, remarque M. Ecoffey, elle répond à notre philosophie de favoriser les rencontres, de ne pas cloisonner les personnes âgées en dehors de la cité.»

Le concept est élaboré et les appuis politiques locaux lui sont assurés. Le syndic de Châtel-Saint-Denis, par ailleurs président de la Fondation, est enthousiaste: «C'est un rêve que nous avons depuis longtemps de réunir la jeunesse et la vieillesse», déclare Joe Genoud. Les personnes âgées ont besoin du message des jeunes, et ceux-ci de l'expérience et des conseils de leurs aînés.»

Une collaboration existe déjà entre la crèche Les Pitchounes et la Maison Saint-Joseph, située à quelques dizaines de mètres. La première bénéficie des services de traiteur et de blanchisserie de la seconde et celle-ci participe régulièrement à des fêtes à la maison de retraite et donne de petits spectacles de marionnettes ou de chansons.

La Maison des Générations serait un pas de plus dans la rencontre, puisque la crèche déménagerait dans le nouveau bâtiment. La directrice des Pitchounes est vivement intéressée par ce projet. Elle imagine déjà des acti-



Claude Ecoffey, entre deux sculptures de Guillemette de Willancourt exposées à la Maison Saint-Joseph.

Tilman Kehren

vités communes: «Nous pourrions cultiver ensemble un jardin potager, faire la cuisine, peindre ou écouter des histoires; au-delà du travail en commun, de la rencontre, les personnes âgées transmettraient leurs connaissances et savoir-faire aux enfants.»

«La rencontre, les échanges doivent rester naturels», souligne de son côté Claude Ecoffey. Il y aura des espaces communs, des bancs dans le jardin, parfois les enfants et les locataires partageront un repas ou une collation. Nous voulons créer une structure qui favorise les contacts, mais ne

rien imposer.» Ce nouveau lieu de vie, conçu pour favoriser l'autonomie, rompre la solitude et relier les générations, a été accueilli de manière favorable, aussi bien au niveau du canton que de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Restent le financement et la construction. Si tout marche comme prévu, la Maison des Générations ouvrira ses portes en 2005.

Annette Wicht

» Renseignements: Claude Ecoffey, directeur de la Maison Saint-Joseph, tél. 021 948 11 22.

Jura bernois

Nouveaux tarifs dans les homes

Le canton de Berne a introduit, le 1^{er} janvier 2003, un nouveau système tarifaire dans les foyers pour personnes âgées. De quatre, le nombre de catégories de degrés de soins a passé à onze. Selon les dispositions de la loi sur l'assurance maladie, il s'agit de définir – et de facturer – les besoins des pensionnaires

de manière plus détaillée, explique la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton, en soulignant que les premiers à en profiter seront les pensionnaires eux-mêmes. L'aménagement de la vie quotidienne et les soins devraient ainsi être mieux ciblés.

Pour nombre des 13 000 personnes âgées vivant dans l'un des 300 établissements médico-sociaux bernois, les coûts des soins et de la prise en charge ont – ou vont – donc changer. Certaines payeront davantage, d'autres moins. Les foyers, de leur côté, profitent eux aussi du nouveau système, souligne l'Of-

fice d'information du canton: ils sont rémunérés selon le temps et le travail effectivement investis dans les soins et la prise en charge. Ils perçoivent par conséquent des sommes plus élevées pour les pensionnaires très dépendants et sont par là encouragés à accueillir ce groupe de personnes. **N. R.**

Valais

Le temps est au troc

Un service contre un coup de main, un prêt pour un rendu. C'est le principe des réseaux d'échanges basés sur la réciprocité.

Gérard s'occupe des papiers de Yann qui offre les légumes de son jardin à Paul qui lui-même entretient la voiture de Maude, cette dernière faisant des retouches pour Gérard... Le troc – de biens ou de services – se veut une forme d'économie différente, renforçant le lien social et la solidarité entre les individus. En Valais, plusieurs associations se sont constituées autour de ce concept; à Sion, notamment, à l'initiative de l'Association Femmes-Rencontres-Travail, à Sierre et à Martigny où une section est en gestation.

Tout s'échange

«Le réseau permet d'abolir les barrières sociales, culturelles,

économiques et de générations», explique Nicolas Berclaz, secrétaire de Troc-Actif à Sierre. «Il ne s'agit pas d'un engagement astreignant. Chacun propose des services selon ses désirs et ses compétences, et il n'est nullement nécessaire de les rendre dans les jours suivants», explique M^{me} Délez, responsable de Troc-Temps, à Sion. Tout peut s'échanger: services, activités, coups de main en tout genre; les biens, les marchandises et objets; l'enseignement, les conseils, divers cours, échanges de savoir, ainsi que les «trocs loisirs» comme les jeux de société.

Pour les personnes intéressées, la démarche à suivre est simple: prendre rendez-vous pour un entretien avec les responsables de l'une ou l'autre des associations. Ce contact permettra de faire connaissance, «lister» les compétences, les ressources et talents mis à disposition et d'enregistrer les demandes. L'inscription s'accompagne d'une modique cotisation annuelle. Chaque membre reçoit une fiche personnelle et la liste des offres. Il suffit ensuite de s'informer

auprès de la personne dont l'annonce nous intéresse et de se mettre d'accord sur les modalités de l'échange.

Françoise de Preux

» **Renseignements:** Troc-Temps à Sion, tél. 027 322 10 18,

mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h. Troc-Actif, à Sierre, tél. + fax 027 455 06 60. Sur internet, www.troc-actif.com explique le système et donne de nombreuses informations. A Martigny, renseignements auprès d'Odile Maury, tél. 027 722 77 57.

Groupes de conversation

Do you speak deutsch, italiano, español?

«Chacun raconte ce qu'il a envie de dire. Le but est de ne pas oublier la langue apprise», explique Lisette Gattlen, responsable de la section valaisanne du Mouvement des aînés. Le MDA organise des groupes de conversation. La structure est informelle: une personne de langue maternelle étrangère anime un petit groupe, dans lequel chacun s'exprime. Elle intervient si un mot manque, donne l'accentuation exacte. On bavarde,

on rit, on commente les dernières nouvelles. Le plaisir de se retrouver est aussi important que l'exercice linguistique. **F.P.**

» **Renseignements:** Le mardi à 9 h 30 italien, à 10 h 30 espagnol. Le jeudi à 9 h 30 allemand, à 10 h 30 anglais, au Centre Totem à Sion, à condition d'être membre du MDA. Cotisation annuelle: Fr. 30.–. Inscriptions auprès de M^{me} Lisette Gattlen, rue du Scex 21, 1950 Sion.

Informations romandes

VAUD

PRO SENECTUTE – Sorties – Petites fugues: Bus du Jass, destination surprise, lundi 24 février; **atelier-théâtre** au Château de Prangins, mardi 11 et 18 février de 10 h à 16 h; **opéra**, les contes d'Hoffmann au Théâtre Municipal de Lausanne, lundi 17 février à 17 h; **thé dansant**, au *Voile d'Or Café*, à Lausanne-Vidy, mardi 25 février de 14 h à 17 h 30. **Abonnement de printemps 2003** au Théâtre de Beaulieu de Lausanne, 4 concerts pour Fr. 104.-; premier concert, jeudi 6 mars. **Atelier «Equilibre»**, renseignements: Gladys Beney, tél. 021 646 17 21.

Centres de rencontre, à Lausanne: Centre Pierre-Mercier (021 323 04 23); Cotterd de Chauderon, ouvert le samedi, (021 323 80 22); Centre de la Confrérie (021 625 29 16); Centre Val Paisible (021 653 23 90); Cotterd de Bellevaux (079 767 53 90). **Bex:** Croch'cœur (024 463 31 97). **Yverdon:** Centre de rencontres Les Alizés (024 426 10 38). **Nyon:** Centre Saint-Martin (022 362 07 66).

Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, case postale 752, 1000 Lausanne 9, tél. 021 646 17 21. Internet: vd.pro-senectute.ch.

L'ESCALE – Le Mali, conférence, mercredi 5 février, 14 h 15; **journée à ski**, raquettes aux Rasses, mercredi 19 février; **«La douleur»**, conférence de M. Jemelin, jeudi 20 février, 14 h 15.

L'Escale, rue du Léman 7, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 944 25 21.

PRÉPARATION À LA RETRAITE Séminaires les jeudis jusqu'au 27 février, Vevey, Hôtel du Lac, 18 h; les mercredis du 26 février au 2 avril, à La Tour-de-Peilz, Hostellerie Bon Rivage, à 20 h. **Association Riviera pour la préparation à la retraite**, tél. 021 924 23 65.

MDA – 30^e anniversaire du Mouvement des aînés, exposition et animations au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, jusqu'au 8 février, de 10 h à 18 h (samedi de 9 h à 17 h). Au programme: orchestre musette, samedi 1^{er} février; ensemble vocal, mercredi matin 5 février; contes pour enfants, samedi 1^{er}, mercredi 5 et samedi 8 février, à 14 h 30.

Secrétariat MDA, place de la Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 321 77 66.

FOUNEX LOISIRS – Thé dansant, mardi 18 février, de 14 h à 17 h, salle de spectacles de Founex. Rens. tél. 022 776 82 47.

AVIVO, Secrétariat, place Chauderon 3, 1003 Lausanne, tél. 021 312 06 54.

CAFÉ PSY – Thème: le stress, mardi 11 février, de 19 h 15 à 21 h. Lausanne, Café L'Épicerie, rue Martèrey 9.

MAISON DE LA FEMME, av. Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 021 323 33 22.

GENÈVE

PRO SENECTUTE, rue de la Maladière 4, 1205 Genève, tél. 022 807 05 65, fax 022 807 05 80; e-mail: info@ge.pro-senectute.ch.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA), 2, bd Carl-Vogt, case postale 14, 1205 Genève, tél. 022 329 83 84.

AVIVO, 25, rue du Vieux-Billard (1^{er} étage), 1205 Genève, tél. 022 329 14 28.

CARITAS, rue de Carouge 53, 1205 Genève, tél. 022 708 04 44 (après-midi).

CINÉMA DES AÎNÉS – *Quai des Brumes*, de Marcel Carné (1938), lundi 3 février, 14 h 30, Auditorium Ardit-Wilsdorf, 2, av. du Mail, Genève. Rens. CAC Voltaire, tél. 022 320 78 78.

UNI3 – Université du 3^e âge, rue de Candolle 2, CP, 1211 Genève 4, tél. 022 705 70 42. Ouvert le matin de 9 h 30 à 11 h 30.

NEUCHÂTEL

PRO SENECTUTE, Service animation, rue de la Côte 48a, Neuchâtel, tél. 032 729 30 40.

PRO SENECTUTE, Aînés + Sport, av. Léopold-Robert 51, case postale, 2301 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 911 50 07, le matin.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Informatique pour retraités à Neuchâtel: initiation, Word, internet, Excel, «Aller plus loin avec Word» (nouveau). **Après-midi découvertes**, la Jordanie, jeudi 6 février, à 14 h; **jeux de société** (cartes, scrabble), tous les mercredis après-midi, de 14 h à 17 h; **gymnastique douce**, mercredi matin, de 9 h à 10 h.

MDA, section neuchâtoise, rue de l'Hôpital 19, case postale 830, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44, fax 032 725 04 80.

AVIVO – Rédaction des déclarations d'impôts du 24 février au 7 mars (renseignements auprès

Exposition

Mémoire de terre

Le Musée historique de Lausanne propose du 14 février au 4 mai une exposition consacrée à l'architecture rurale vaudoise. Une quarantaine de maquettes accompagnées de photographies et de graphiques présentent ce patri-

moine. Des films sur le monde paysan et son habitat, ainsi que des visites guidées complètent la présentation.

Une balade champêtre sur le Chemin des blés (samedi 26 avril, de 14 h – 18 h) permettra en outre de découvrir,

dans la région de Thierrens, des témoins de cette architecture rurale.

»» Musée historique de Lausanne, pl. de la Cathédrale 4; ouvert ma-ve de 11 h à 18 h, sa et di. 11 h à 17 h.



A. Gavillet

La neige est là, mais prudence!

de la permanence). Match au loto, jeudi 27 février dès 14 h à la Cité universitaire.

Permanence hebdomadaire, mardi de 9 h à 11 h, 2, rue du Seyon (immeuble Payot), Neuchâtel, tél. + fax 032 725 78 60. E-mail: avivone@swissonline.ch. Site: avivo-neju.ch.

CLUB DES AÎNÉS, Cortailod – «A la découverte de la nature», conférence par M. Jean-Jacques Humbert, garde chasse retraité. Maison de paroisse, mercredi 12 février, à 14 h 30.

CLUB DES LOISIRS, La Chaux-de-Fonds. Rens. tél. 032 968 16 72.

CLUB DES AÎNÉS, Dombreson – La Chine et Bangkok, causeur, vendredi 21 février, à la cure.

VALAIS

PRO SENECTUTE, Aînés + Sport, rue des Tonneliers 7, 1950 Sion, tél. 027 322 07 41.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Ski alpin, Saint-Luc, lundi 3 février; Moosalp, lundi 10 février; Nax, lundi 17 février; Ovronnaz, lundi 24 février. **Autres activités**: heures de conversation en italien, espagnol, allemand ou anglais, groupe de théâtre, fitness, nordic walking,

cours d'autodéfense, troc temps. Stamm, chaque vendredi dès 14 h 30, Restaurant Agora, à Sion.

Secrétariat MDA, tél. 027 203 27 89.

MAISON DE LA FAMILLE – «Pourquoi nos relations se dégradent-elles?», conférence de Jean-Jacques Crèveœur, chercheur, formateur, écrivain canadien. Maison de la famille à Saint-Maurice, 20 h 15.

FRIBOURG

PRO SENECTUTE, Centre des Aînés, rue Saint-Pierre 10, 1700 Fribourg, tél. 026 347 12 47, internet: www.fr.pro-senectute.ch.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Jeux de cartes au Foyer Beauséjour, rue Joseph-Piller 4, tous les vendredis après-midi. **Thé dansant**, à l'Escale à Givisiez, troisième mercredi de janvier (ensuite le deuxième mercredi de chaque mois). **Visite** de la ville de Fribourg, en compagnie de guides MDA (rens. Hugo Waldner, Corminbœuf). **Soirées contes** (rens. Heidi Monin, Matran).

MDA, section fribourgeoise, case postale 60, 1709 Fribourg. **Président: Gérard Bourquenoud**, tél. 026 424 45 02.

BIENNE

PRO SENECTUTE – Cours et activités diverses selon programme semestriel, tels que gymnastique, natation, rencontres de jeux, conférences, visites de musées, promenades, club du dimanche. Cybercafé pour les seniors, ouvert tous les derniers lundis du mois et ceux qui tombent 15 jours avant.

Pro Senectute, Biel-Bienne, quai du Bas 92, case postale, 2501 Bienne, tél. 032 328 31 11, fax 032 328 31 00. E-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch. Internet: www.pro-senectute.ch.

JURA BERNOIS

PRO SENECTUTE – Thés dansants, au Restaurant du Midi à Reconvilier, samedis 8 et 22 février, de 14 h 30 à 17 h.

Pro Senectute Jura bernois, rue du Pont 4, 2710 Tavannes, tél. 032 481 21 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Stamm du MDA, restaurant de l'Union à Bienne, rue Bubenbergr, dernier jeudi de chaque mois à 14 h. **Club de la découverte**, sortie au Jolimont (Cerlier), mercredi 26 février. Inscriptions auprès du président.

MDA, Jura bernois, Jean-Philippe Kessi, président, Moutier, tél. 032 493 23 27 ou **Secrétariat du MDA Neuchâtel**, rue de l'Hôpital 19, case postale 830, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44.

JURA

PRO SENECTUTE, av. de la Gare 49, 2800 Delémont, tél. 032 421 96 10.

AVIVO – M. Paul Wernli, route de Bâle 14, 2805 Soyhières, tél. 032 422 01 64.

Voyages MDA

Voyage de Pâques dans l'Aude, près de Carcassonne

Prestations: voyage en car, 1 nuit à Mende (Lozère), 7 nuits au Village Val à Saissac, pension complète, visites et excursions avec guide.

Prix: Fr. 1595.– (MDA: Fr. 1495.–)

Dates: du 18 au 26 avril 2003.

Croisière sur le Douro (Portugal)

Prestations: vols de ligne Genève-Porto et retour, taxes d'aéroport, 8 jours à bord du MS *Vasco-de-Gama*, pension complète, splendide croisière sur l'un des plus beaux fleuves d'Europe.

Prix: Fr. 2150.– (en cabine à 2 lits pont principal)

Dates: du 21 au 28 avril 2003.

Opéra *Così Fan Tutte*, à Turin (Piémont)

Prestations: voyage en car, 3 nuits au centre-ville historique de Turin en hôtel***, petits-déjeuners et 4 repas (boissons comprises), billets en 1^{re} catégorie pour *Così Fan Tutte*, visites et excursions selon programme avec guide parlant français.

Prix: Fr. 995.– (MDA: Fr. 925.–)

Dates: du 2 au 5 mai 2003.

Saint-Jean-Cap-Ferrat, la Côte d'Azur toujours enchanteresse...

Prestations: voyage en car, séjour en hôtel-résidence face à la mer, piscine chauffée, pension complète (vin compris), visites guidées et excursions selon programme, stage d'aromathérapie (composez vous-même votre parfum).

Prix: Fr. 1495.– (MDA: Fr. 1395.–)

Dates: du 10 au 17 mai 2003.

MDA VOYAGES VACANCES, place de la Riponne 5, case postale 373, 1000 Lausanne 17, tél. 021 321 77 60.

Le MDA fête ses 30 ans



Du dessin au chant, en passant par la danse, le théâtre et la marche: une partie des nombreuses activités proposées par le Mouvement des aînés.

Les festivités du 30^e anniversaire

Jusqu'au 8 février.

Grande exposition photographique des activités du MDA sur le thème «Le monde des aînés vu par un regard d'enfant», au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne.

Dimanche 30 mars.

Grande croisière loto sur le lac Léman, agrémentée d'un repas d'anniversaire.

Jeu-di 10 avril.

Assemblée générale du MDA Vaud dans la grande salle de l'Eglise évangélique (Riponne).

Dimanche 13 avril.

Après-midi de chansons avec Carole Rich et Patrick Menoud dans la salle du Cazard à Lausanne.

Mercredi 9 juillet.

Journée officielle du MDA, avec présentation des trente activités, musique et contes à la salle des fêtes de Crissier.

Fondé par le regretté Marc Guignard, le Mouvement des aînés fête cette année son 30^e anniversaire. Afin de marquer l'événement, le MDA a tenu à associer des élèves de 10 à 15 ans, qui ont photographié leurs aînés.

Sous la direction de Gilbert Kramer, photographe et éducateur retraité, une centaine d'enfants lausannois ont photographié et sélectionné des images de seniors actifs participant aux activités du MDA.

Nous avons tenu à vous présenter quelques images, choisies parmi les travaux des écoliers, représentatives de l'esprit intergénérationnel, cher au fondateur du MDA. *Génération* félicite cette association partenaire et lui souhaite longue vie.

La Rédaction



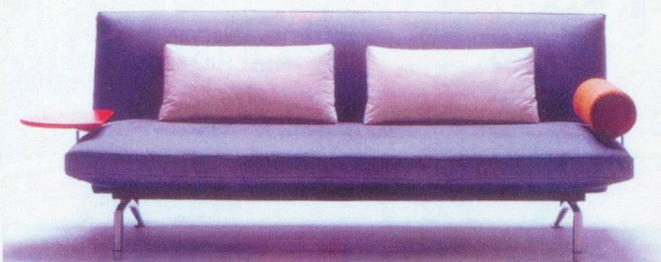
LA BOUTIQUE DU DOS

LA BOUTIQUE DU DOS **RENOUVELLE SON STOCK !!!**
JUSQU'À 50 % DE RABAIS SUR SES MODÈLES D'EXPOSITION

La Boutique du Dos vous présente ses meilleurs vœux de santé pour l'année 2003 et pour bien commencer l'année, elle

vous offre du confort et de l'esthétique à petits prix. En effet, La Boutique du dos doit faire de la place pour

exposer ses nouveautés! Alors elle a décidé de liquider un très grands choix de fauteuils de relaxation manuels, électriques avec ou sans releveur, de canapés 2-places relax et de la literie Robusta. Venez choisir votre fauteuil, votre canapé ou votre lit au confort ergonomique dans nos boutiques de Genève et Lausanne, où vous bénéficierez d'un rabais exceptionnel allant de 30 % à 50 % sur les modèles exposés. Il n'y en aura peut-être pas pour tout le monde!!!



ANATOMIA – LA BOUTIQUE DU DOS

Lausanne, rue du Petit-Chêne 38
(50 m de la Gare) – tél. 021 320 22 00

Genève, rue Pradier 3
(50 m de la Gare) – tél. 022 738 90 11



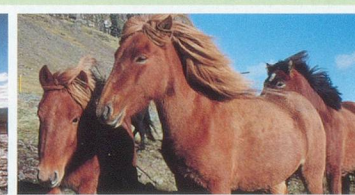
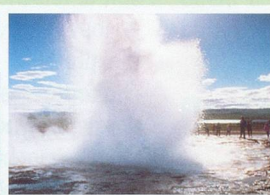
Offre Travelclub Islande ... terre de glace et de feu

Dates des voyages

01 du 20 au 28 juin 2003
02 du 27 juin au 05 juillet 2003

Terre sauvage et de contrastes, l'Islande vous offre sa nature grandiose à l'état pur.

Découvrez cette île fascinante avec ses geysers, ses sources d'eau chaude et ses volcans trop jeunes pour être recouverts de végétation. Le bout du monde en tout décontraction !



Circuit exceptionnel d'une semaine avec beaucoup de prestations comprises !

- Vols nonstop avec Swiss • 2 vols internes
- 6 nuits dans le meilleur hôtel 4 étoiles de Reykjavik
- Petits déjeuners islandais, 3 repas de midi, 2 repas du soir dont le dîner d'adieu
- Tour de ville et 6 excursions dont 2 jours dans le nord avec nuit dans une ferme, chambre avec salle de bain
- Guides locaux parlant français
- Accompagnateur TCS dès 16 personnes
- Documentation de voyage
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Billet de train 2e cl. domicile-aéroport retour (sur demande)

Min 10 personnes, max. 25.

Demandez le programme détaillé !



Prix par personne en CHF

Chambre double 3'790.-
Suppléments chambre individuelle et classe affaires sur demande



Pour les membres TCS
Réduction CHF 100.- pour toute
réservation jusqu'au 15.03.2003.

Renseignements et réservations:

Tél. 0844 888 333 (tarif local) vous relie à votre
agence Voyages TCS la plus proche • www.voyagestcs.ch

voyages tcs